



## Le développement agricole dans les projets multi-partenariaux



Un focus sur l'élevage et l'accompagnement des collectivités

Synthèse de la rencontre Régionale  
Grand Ouest du 6 juin 2025



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Sommaire

Introduction .....	4
1. Les projets alimentaires territoriaux : un cadre favorable pour l'émergence de filières d'élevage locales .....	6
<b>L'atelier des Vallées</b> .....	7
<b>le Bœuf des vallées angevines</b> .....	8
<b>La vache nantaise</b> .....	9
2. Freins et leviers au soutien de l'élevage dans les projets territoriaux.....	11
3. L'intérêt de l'association de multiples partenaires pour le soutien de l'élevage .....	15
<b>Encart INTERBEV</b> .....	16
<b>Encart IDELE</b> .....	17
Conclusion.....	19

## Introduction



Rencontre régionale du 6 juin 2025 à Angers

La rencontre régionale Grand Ouest, à Angers, du 6 juin 2025, s'inscrit dans la programmation (2022 – 2027) de Terres en villes en tant qu'ONVAR.

Créé en 2000, Terres en villes est le réseau des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations. En s'appuyant sur l'intelligence collective, le réseau accompagne ses membres pour faire face aux défis de la transition agricole et alimentaire.

Terres en villes a été reconnu en 2015 comme Organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR) pour une programmation 2015 - 2021 ; reconnaissance renouvelée en 2022 pour

une nouvelle programmation 2022 – 2027 et dans ce cadre, bénéficie d'un financement par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (CAS-DAR).

Terres en villes, dans cette nouvelle programmation pluriannuelle, a pour ambition de renforcer les compétences des agents de développement agricole en matière d'accompagnement des transitions des exploitations au regard des enjeux identifiés par les PAT.

Ses objectifs stratégiques sont au nombre de 3 :

1. **Améliorer l'état des connaissances des relations entre**

**acteurs de projets transversaux** appuyant la transition des exploitations impliquées dans les Projets alimentaires territoriaux.

2. **Partager et construire collectivement des compétences** pour une meilleure implication des agriculteurs dans les PAT.
3. **Renforcer l'outillage et l'offre en formation disponibles** en lien avec l'alimentation à destination des conseillers en développement agricole et territorial.

Ce programme s'organise autour d'un atelier annuel organisé en région au cours duquel sont présentés et analysés des projets inclus dans des PAT.

En début 2025, face à la crise persistante de l'élevage et aux besoins exprimés par les territoires membres de disposer de formes d'accompagnement adaptées à leurs éleveurs, il a été décidé de s'atteler à la problématique de l'appui à l'élevage par les territoires.

La problématique de la programmation a ainsi été précisée de la manière suivante :  
***Dans quelle mesure et par quels leviers les collectivités territoriales peuvent-elles soutenir le développement et le maintien de l'élevage sur leurs territoires ?  
En quoi cette problématique inscrit dans des projets alimentaires territoriaux multi-partenariaux de nouveaux besoins en termes d'accompagnement ?***

L'objectif de la programmation 2025 était ainsi, de se focaliser sur les appuis sur l'élevage afin de déterminer en quoi ces liens induisent l'arrivée de nouveaux partenaires autour de la table, d'étudier en quoi ces partenariats sont nouveaux (quels acteurs sont nouveaux ou quelles combinaisons d'acteurs sont nouvelles), quelles approches sont nouvelles et ainsi quelles nouvelles compétences sont mobilisées ou seraient nécessaires. Terres en villes a cherché lors des entretiens ainsi que lors de la rencontre régionale à questionner les méthodologies de ces projets sous cet angle des partenariats et des nouvelles approches qu'ils nécessitent, pour les renforcer.

# 1. Les projets alimentaires territoriaux : un cadre favorable pour l'émergence de filières d'élevage locales

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) peuvent jouer un rôle central dans le soutien et le maintien aux filières d'élevages en France. Des objectifs volontaristes sont mis en avant dans de nombreux PAT : en promouvant une alimentation durable et de qualité tout en renforçant les liens entre les acteurs locaux de la chaîne alimentaire, ils fournissent un contexte favorable au développement de ces filières sur le territoire selon une approche systémique.

- Contribuer à la transition écologique et promouvoir une agriculture durable

L'élevage, en particulier lorsqu'il est extensif et basé sur le pâturage, joue un rôle clé dans la protection et la préservation de l'environnement : sa valorisation est nécessaire au maintien des prairies permanentes dans les zones intermédiaires où persiste la tentation du retournement pour mettre des céréales ; il permet de lutter contre les incendies dans de nombreuses zones à risques ; il contribue activement au maintien des zones humides, évitant leur enrichissement ou leur conversion, avec un mode de gestion favorisant ainsi une biodiversité riche sur les terres pâturées, tout en limitant les risques naturels tels que les inondations, grâce au rôle tampon que jouent les zones humides en période de crue. En préservant ces milieux, l'élevage participe également à une meilleure séquestration du carbone dans les sols.

La valorisation des prairies permanentes permet également d'agir sur la protection de la ressource en eau.

Ainsi, les PAT au travers de leurs actions d'appui à l'élevage herbagé permettent de soutenir des pratiques plus résilientes et durables.

- Faciliter l'accès à une alimentation durable pour tous et renforcer la souveraineté alimentaire du territoire

Les PAT incluent souvent des actions d'éducation et de sensibilisation à destination du grand public, des scolaires et des professionnels. Ils promeuvent une alimentation saine et durable, et sensibilisent aux enjeux de l'agriculture locale et de la souveraineté alimentaire. Ainsi ces différentes actions permettent de sensibiliser et de rapprocher les éleveurs et les consommateurs avec de la viande produites à proximités. Cette production permet également de renforcer l'identité alimentaire du territoire au travers de différents label (AOP, Label Rouge, Agriculture Biologique, ...). L'intégration de l'élevage dans les PAT permet également de faciliter l'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée pour tous notamment auprès des enfants avec la restauration collective.

Les collectivités, à travers les PAT, cherchent aussi à favoriser l'autosuffisance alimentaire des territoires en encourageant la production locale et en réduisant la dépendance aux importations. Cela permet de sécuriser les approvisionnements

alimentaires en cas de crises ou de perturbations des marchés internationaux.

- Soutenir l'économie locale

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent souvent des piliers économiques pour les territoires. Il est donc important de les soutenir en assurant des débouchés rémunérateurs pour les éleveurs afin d'améliorer leurs revenus. Cela peut passer par une baisse des charges intermédiaires au sein des filières par l'appui à des outils structurants comme les abattoirs ou la création de nouveaux débouchés tel que la restauration collective, les marchés de proximité, les halles, ...

Cela peut permettre également de soutenir et / ou créer de l'emploi sur les territoires tout en renforçant la viabilité économique des fermes. Les collectivités territoriales cherchent à appuyer l'installation et la transmission des fermes en tant qu'activité indispensable au dynamisme du territoire.

- Cohérence des politiques publiques

Le dispositif PAT sont des outils de mobilisations des acteurs des systèmes alimentaires et permettent de fournir un cadre de discussion pertinent afin de porter des projets innovants et répondant aux enjeux du territoire. Ils peuvent permettre la mise à l'agenda des enjeux agricoles et alimentaires par les acteurs économiques territoriaux.

Par exemple, en favorisant l'élevage sur le territoire et plus globalement une agriculture et alimentation territorialisées, les collectivités sont à même de répondre aux

exigences de la loi Egalim<sup>1</sup> sur la restauration collective.

En somme, les projets alimentaires territoriaux peuvent jouer un rôle multifacette qui va coïncider avec les objectifs de maintien et de soutien aux filières d'élevages locales. Ainsi, l'élevage, lorsqu'il répond aux principaux critères de durabilité<sup>2</sup>, est présenté comme une solution pour les territoires et non comme un problème afin de répondre aux enjeux actuels de transition écologique et de résilience des territoires. En effet, l'approche systémique des PAT permet d'adopter une focale à même de structurer des projets mettant en liens des acteurs amont/aval et des domaines de compétences éloignés. A ce titre, les différents projets décrits par la suite sont exemplaires des actions qui peuvent être menées dans une démarche de soutien aux filières d'élevage local.

L'appui à ces projets permet de valoriser l'élevage local comme patrimoine culturel, paysager et gastronomique.

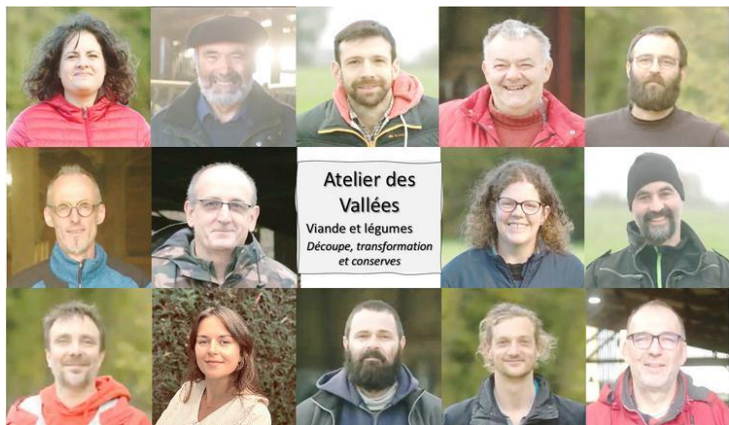
## L'atelier des Vallées

Le projet de l'atelier des Vallées – porté en commun par deux collectivités et 11 éleveurs et maraichers – porte sur la création d'un atelier de découpe et de transformation collectif à destination des agriculteurs du territoire Centre Vienne. Ce projet couvre le territoire du PAT de la communauté urbaine du Grand Poitiers et des communautés de communes du Haut Poitou et des Vallées du Clain.

---

<sup>1</sup> Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

<sup>2</sup> L'élevage est multiple. Dans le cadre du programme de cette année, un focus a été réalisé sur la filière bovine.



Les éleveurs et maraichers faisant partie du projet de l'atelier des vallées - Source : L'Atelier des Vallées prend forme | Caracterrres (2025).

L'objectif principal est d'améliorer le revenu des agriculteurs en limitant les charges intermédiaires, soutenir les filières locales mais aussi de participer à l'approvisionnement de la restauration collective.

Projet lancé en 2018, l'ouverture de l'infrastructure est prévue pour septembre 2026. Cet atelier est porté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec une gouvernance partagée entre les agriculteurs ayant un capital social d'au moins 50,1 %. Pour les 49,9% restant, la gouvernance est partagée entre la communauté urbaine du Grand Poitiers, le lycée agricole de Venours ainsi que la communauté de commune des Vallées du Clain.

L'atelier devrait contenir :

- Un atelier de découpe de viande,
- Un atelier de découpe / préparation de légume avec un autoclave,
- Un abattoir de volaille car service non présent sur le territoire.

Le bâtiment qui accueillera l'atelier va être construit par le Grand Poitiers au travers d'une structure assurant la maîtrise d'ouvrage. L'atelier sera loué au groupement d'agriculteurs sous forme de crédit-bail avec

possibilité d'achat au bout de 20 ans. Les éleveurs et maraichers doivent quant à eux investir dans l'équipement. Ainsi la collectivité appuie la constitution d'une nouvelle source de revenu fiable pour les agriculteurs du territoire et diminue les charges liées à cette source de revenus en investissant directement dans l'infrastructure la permettant.

Le projet est financé à 65% par des subventions publiques (Europe, région, département) permettant de renforcer la filière viande locale.

## Le Bœuf des vallées angevines

Les Basses Vallées Angevines sont un vaste territoire inondable de 9 200 hectares où le pâturage est pratiqué. Au sein de ce territoire se trouvent 5 000 hectares de zones humides qui contiennent une biodiversité remarquable avec plus de 250 espèces florales recensées et 235 espèces d'oiseaux. Parmi celles-ci, se trouve notamment le râle des genêts, un oiseau migrateur dont les Basses Vallées Angevines constituent la principale zone de nidification en France. Cette espèce est menacée à l'échelle mondiale. Le râle de genêt est désormais inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Pour faire face à son déclin, il est nécessaire de maintenir et promouvoir des systèmes agricoles extensifs et pâturant pour maintenir les zones humides et ainsi empêcher l'enfrichement de ces espaces et leurs conversions. C'est dans ce sens que l'association des Eleveurs des Vallées Angevines (EVA) a été créée.



Carte des basses vallées angevines - Source : Angers Loire métropole

EVA est une association Loi 1901 créée en 2001 et réunissant une dizaine d'éleveurs de viande bovine à sa création ; elle en compte 13 aujourd'hui. L'objectif est le développement d'une marque de viande valorisant le territoire des Basses Vallées Angevines ainsi que le savoir-faire des éleveurs avec la mise en place de pratiques vertueuses pour l'environnement : « Le Bœuf des Vallées Angevines » anciennement « L'éleveur et l'oiseau ». La mise en place de cette marque permet une commercialisation à l'échelle locale de la viande bovine.



Logo de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »  
(Source : Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de la Loire)

La création de l'association a également été motivée par la fragilisation du marché à la suite de la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB). Les éleveurs ont ainsi voulu valoriser leurs pratiques et leur

système extensif et donc créer de nouveaux débouchés.

Le principal débouché est actuellement la cuisine centrale d'Angers Loire Métropole : Papillote et Compagnie. Aujourd'hui pour renforcer la viabilité économique des pratiques agricoles et limiter l'essoufflement des agriculteurs, l'association repense sa gouvernance et son modèle économique à travers le projet RELEVANT (RELance de la filière d'Elevage bœuf des Vallées Angevines : vers une excellence Territoriale et durable). Les perspectives explorées sont la diversification des débouchés (ouverture à la Grande et Moyenne Surface), la révision du cahier des charges mais également le recrutement de nouveaux éleveurs.

L'objectif étant de maintenir les services environnementaux des zones inondables tout en rendant la filière économiquement viable.

## La vache nantaise



Les vaches nantaises - Source : vachenantaise.com

La vache nantaise est une race emblématique de la région nantaise [Loire-Atlantique, Ouest Maine et Loire, Sud Bretagne]. Rustique et mixte, elle fut mise à l'écart dans l'après-guerre passant de 150 000 têtes à moins d'une centaine

d'individus dans les années 80. Aujourd'hui, 1 500 vaches sont présentes sur le territoire.

L'association « La vache Nantaise » (anciennement Association de Promotion de la Race Bovine Nantaise (APRBN)) est créée en 1991. Cette association, initiée par des éleveurs, a pour objectif d'œuvrer pour la sauvegarde et la valorisation de la race en développant une filière vache nantaise, tout en facilitant l'installation de nouveaux éleveurs. Actuellement, elle regroupe environ 25 éleveurs dont 95% en agriculture biologique.



Association la Vache nantaise

Au-delà du développement de la filière en 2022, il y a également un objectif de promotion et de contrôle génétique afin de préserver la rusticité de la race vache nantaise et les avantages qui y sont associés. L'objectif est de garder la valeur d'élevage notamment pour les vêlages et d'éviter une hyperspécialisation de la race afin de préserver des systèmes les plus facilitants possibles pour les éleveurs.

Le cahier des charges co-construit par les éleveurs a de nombreuses exigences telles qu'une alimentation 100% locale mais également le bien-être animal (pas d'écornage).

Avant 2024, la vente était réalisée uniquement en directe auprès des bouchers, grossistes, restaurants commerciaux et de la restauration collective. Désormais, les éleveurs réalisent un partenariat avec un atelier de découpe : Maison Berjac (certifié

bio) travaillant en tant que grossiste au Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes. L'objectif étant de structurer la filière et d'augmenter les volumes filières.

L'association La vache Nantaise est également à l'initiative de la création de l'association et SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) l'étable nantaise, un projet initié en 2022 qui a deux missions principales : agir pour le renouvellement des générations et pour la réussite des installations. L'Etable nantaise est une ferme urbaine d'élevage bovin qui dispose d'une centaine d'hectares en zone humide pâturée sur la métropole de Nantes.

Cette ferme est un démonstrateur de l'élevage local et durable (pratiques agroécologiques) mais également une ferme tampon permettant l'aide à l'installation, elle est portée par la SCIC. L'association quant à elle vient créer des vocations pour l'élevage à travers des formations et ateliers pédagogiques.

Pour plus d'informations sur ces différents projets, vous pouvez vous référer aux fiches expériences.

## 2. Freins et leviers au soutien de l'élevage dans les projets territoriaux

Lors de la rencontre régionale Grand Ouest du 6 juin 2025 différents freins et leviers de l'appui à l'élevage ont été abordés.

La mise en place d'actions de soutien à l'élevage dans les projets alimentaires peut rencontrer certains **freins**.

- Spéculation sur le prix de la viande

L'une des principales menaces identifiées est la hausse de prix de la viande bovine en circuit long qui freine le développement de la filière en circuit court. En effet, si les prix de vente en circuit long deviennent plus élevés qu'en circuit court cela peut provoquer un essoufflement des filières locales car les éleveurs gagnent plus à vendre dans la filière longue. En plus de cette différence de prix, les circuits longs demandent moins d'investissement personnel des éleveurs. Cette hausse des prix est multifactorielle. Elle peut être expliquée par une baisse générale du cheptel français. L'offre de viande bovine est donc inférieure à la demande.

Pour obtenir des bêtes et faire fonctionner leurs abattoirs, les grossistes doivent augmenter leur prix d'achat aux éleveurs et donc renégocier leurs prix de vente avec les distributeurs. Cela peut poser des difficultés notamment avec la RHD qui ne présente pas de grandes marges de manœuvre pour les prix.

- Difficulté à fédérer les acteurs autour d'un projet

L'un des principaux freins à la mise en place de projets de structuration de filières d'élevage locales est la difficulté à réunir et fédérer tous les acteurs et notamment les agriculteurs pour les réunions par manque de disponibilité. L'implication des agriculteurs – qui sont les principaux utilisateurs – est nécessaire dans la conception d'outils car ceux-ci doivent être dimensionnés et équipés en fonction de leurs besoins afin d'être pérennisés.

Aucune décision ne peut être prise sans eux.

Le recrutement de nouveaux agriculteurs désirant s'investir dans les différents projets est également un facteur limitant.

- Compétences à développer et difficulté à trouver des débouchés

Une des difficultés pouvant se présenter lors du développement de filière courte et de proximité est la diminution des compétences, liées à certains métiers, par la perte d'intermédiaire. Ces compétences incluent la mise en marché des animaux (commerçants en bestiaux, coopératives d'éleveurs, ...), la transformation (abatteurs, transformateurs, découpe et élaboration, commerçants en gros de viande, ...), ainsi que la commercialisation viande (hypermarchés et supermarchés,

restaurateurs, boucheries et triperies, ...)³. Cette baisse de compétences peut compliquer la recherche de nouveaux débouchés et de marchés par la disparition de certains intermédiaires tel que les commerciaux ou les marchands bestiaux de vifs. Cela peut être un facteur limitant aux développements de projets territoriaux tournés vers l'élevage.

Par exemple, la vache nantaise, commercialisée en circuit de proximité au travers d'un seul grossiste. Cela provoque une moindre gestion de l'hétérogénéité des carcasses ce qui peut freiner la mise en place de nouveaux débouchés dans les grandes surfaces qui veulent **homogénéiser**.

La mise en place de ces projets territoriaux tournés vers l'élevage peut également actionner certains **leviers**.

- La loi Egalim

Une grande opportunité de développement pour les filières locales d'élevage est la loi Egalim. En effet, ces filières peuvent répondre aux différents critères de cette loi : produits de qualité, durable, issus de l'agriculture biologique, ... aujourd'hui elle n'est pas systématiquement respectée mais de nombreux efforts sont mis en œuvre, laissant entrevoir un développement de ce marché de la restauration collective. Elle reste un levier d'action.

- Attrait environnemental de l'élevage à l'herbe sur prairies permanentes

Comme indiqué précédemment, l'élevage - notamment à l'herbe et extensif - représente une approche importante en termes de préservation de l'environnement. C'est ce

qui a été souligné lors du colloque « Nouveaux regards sur l'élevage ruminant, des prairies aux assiettes » du 14 mai 2025 au Palais Bourbon. Celui-ci a réuni scientifiques, parlementaires et professionnels pour discuter du rôle des élevages de ruminants dans les enjeux climatiques, environnementaux et nutritionnels.

Un point central a porté sur les méthodes actuelles d'évaluation des gaz à effet de serre (GES), notamment le PRG100 (Pouvoir de réchauffement global ou potentiel de réchauffement planétaire à 100 ans), qui permet d'exprimer les émissions de méthane en « équivalent CO2 » sans tenir compte de sa courte durée de vie. Une alternative, le PRG, permet une lecture plus juste de l'effet du méthane sur la température en prenant en compte sa courte durée de vie. Cette approche révèle que l'élevage herbager, lorsqu'il est bien intégré dans son environnement, peut avoir un impact climatique limité, voire positif, notamment grâce au stockage de carbone dans les prairies.

Les élevages extensifs sur prairies apportent aussi des bénéfices en termes de biodiversité, qualité de l'eau, fertilité des sols et structuration des territoires. Le rapport du WWF<sup>4</sup> présenté à cette occasion insiste sur la nécessité de préserver ces systèmes dans les futures politiques agricoles.

La santé humaine a également été abordée sous l'angle du lien entre pratiques agricoles, qualité nutritionnelle des aliments (notamment les oméga-3), et équilibre des

<sup>3</sup> [https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2025/06/Tev\\_Rencontre\\_GO\\_6juin25\\_Pres\\_INTERBEV-PdL.pdf#page=3](https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2025/06/Tev_Rencontre_GO_6juin25_Pres_INTERBEV-PdL.pdf#page=3)

<sup>4</sup> <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/protger-les-prairies>

régimes. Le pâturage à l'herbe contribue à une meilleure qualité des produits animaux.

Enfin, les intervenants ont souligné l'importance de soutenir les éleveurs via des prix justes, des contrats durables et une structuration des filières cohérente avec les objectifs de transition.

Les parlementaires présents ont appelé à l'adoption d'indicateurs plus pertinents (PRG, Planet-score) pour orienter les politiques publiques et mieux informer les citoyens.

- Allier soutien de l'élevage et végétalisation des assiettes<sup>5</sup>

À travers une note rendue publique, la Fabrique écologique met en lumière un groupe de travail présidé par François Demarcq - Ingénieur général des Mines honoraires, ancien Directeur général de l'ADEME, et actuellement responsable thématique énergie à La Fabrique Ecologique - portant sur « Les prairies et l'élevage des ruminants au cœur de la transition agricole et alimentaire ». Cette note tente de résoudre la contradiction entre :

- o Le besoin de protéger les prairies permanentes, pour le stock important de carbone qu'elles abritent dans leurs sols et pour les services écosystémiques qu'elles rendent à l'agriculture et à la société.
- o La nécessité de réduire les émissions de méthane dues aux ruminants (environ 9%<sup>6</sup> des émissions de GES de la France) et notre consommation de protéines animales (afin de suivre les recommandations de santé

publique), ce qui passe par la réduction de la place de l'élevage dans notre production agricole.

La production animale consomme une grande partie de la production végétale. En France, une réduction de 30 à 50 % de l'élevage des ruminants serait souhaitable. Ce redimensionnement s'accompagnerait d'un recentrage sur l'utilisation des prairies permanentes. L'usage des compléments alimentaires serait limité, au profit de prairies temporaires plus riches en légumineuses. Cette évolution, qualifiée de « retour à l'herbe », permettrait de libérer entre 3 et 5 millions d'hectares de terres arables. La viande de bœuf serait alors issue de l'élevage laitier – au travers de vaches de réformes, de génisses et de jeunes mâles – provenant de races mixtes ou de croisements avec des races à viande afin d'obtenir un meilleur engraissement à l'herbe. Ces vaches produiraient alors du lait et de la viande et seraient, si possible, mieux adaptées aux fortes chaleurs. Une telle production serait valorisable, par les éleveurs et économique grâce à une politique rigoureuse de labellisation dans un contexte de réduction de la consommation permettant de sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs. L'élevage de ruminants ne ferait alors plus – ou moins – appel à des protéines tel que les tourteaux de soja qui contribuent à la « déforestation importée ». La diminution du cheptel bovin se doit d'être accompagnée pour ne pas s'orienter sur la production laitière.

Ainsi, le redimensionnement de l'élevage de ruminants et le recentrage vers des prairies permanentes ainsi que vers des races plus

---

<sup>5</sup> [Les prairies et l'élevage des ruminants au cœur de la transition agricole et alimentaire - La fabrique écologique](#)

<sup>6</sup> Mode de calcul ne prenant pas en compte les avancées des recherches présentées au Palais Bourbon.

mixtes permettraient de mettre en avant trois propositions d'actions :

1. Ajouter des labels et signes de qualités associés à l'élevage à l'herbe et promouvoir le « moins mais mieux » auprès des consommateurs par l'information et la formation basées sur les recommandations de santé publique, la régulation de la publicité et les exigences sur la restauration collective.
2. Accompagner l'offre et les éleveurs dans le redimensionnement et le recentrage de leur activité grâce à des financements innovants tournés vers des projets de limitation du cheptel. Ceux-ci seraient associés à des actions de réduction de la demande avec de nouvelles méthodes tel que du label « bas-carbone » ainsi que des paiements pour services environnementaux (PSE). Tout cela, afin de protéger les prairies permanentes. Ces actions s'accompagneraient d'une révision à mi-parcours du Plan stratégique national (PSN) d'application de la PAC 2023 -2027.
3. Impliquer davantage les collectivités territoriales dans la transition de l'élevage de ruminants et son retour à l'herbe grâce à :
  - Intégrer au PCAET et PAT la préservation des prairies permanentes et l'objectif de redimensionnement et de recentrage de l'élevage des ruminants et promouvoir des filières locales issues d'élevages « à l'herbe » s'appuyant notamment sur la restauration collective.
  - Organiser des conférences régionales sur la thématique de l'élevage et financer des investissements et des actions de conseil de promotion de ces produits.

### 3. L'intérêt de l'association de multiples partenaires pour le soutien de l'élevage

La co-construction est un processus collaboratif essentiel dans la mise en place d'actions de soutien à l'élevage au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT). Elle implique l'engagement actif de différents acteurs de la chaîne alimentaire. L'élevage bovin notamment du fait de la complexité de la filière est un exemple particulièrement pertinent de la nécessité de coconstruire tout dispositif de soutien ou accompagnement entre les agriculteurs, (éleveurs et autres agriculteurs), les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs et les institutions publiques. Cet engagement peut passer par des partenariats avec ces différents types de structures.

- Partenariat avec des collectivités et autres établissements publics territoriaux :

L'implication de collectivités ainsi que d'autres établissements publics territoriaux au sein de projets de maintien de l'élevage permet d'impulser des orientations stratégiques, des subventions et des infrastructures. Ces apports sont systémiques avec des appuis en amont et aval des filières ainsi qu'en termes de logistique et de débouchés.

Le PAT est un outil de choix pour le faire avec ses orientations stratégiques, ses actions opérationnelles et également ses recherches de financements complémentaires.

La création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) permet d'intégrer les collectivités aux côtés des autres acteurs (bénéficiaires ou autres) dans la gouvernance de ces projets. Dans ce type de structure, les collectivités peuvent apporter jusqu'à 49,9% de capital ce qui peut permettre la construction d'infrastructure, mais de manière limitée en fonction des apports des autres acteurs, comme dans l'exemple de l'Atelier des Vallées.

L'implication des collectivités permet la création de débouchés qui valorisent les produits de qualités issus de l'élevage ainsi que les bonnes pratiques. Ces débouchés passent notamment par la restauration collective et par la réalisation d'appels à projet auxquels les filières d'élevage local peuvent répondre.

Les collectivités veillent également à ce que les outils envisagés ne soient pas déjà présents sur le territoire, afin d'éviter les redondances avec des outils existants qui viendraient les déstabiliser. Elles doivent s'assurer qu'ils répondent réellement à un besoin., qu'ils occupent une échelle territoriale pertinente.

L'implication des collectivités permet également de soutenir des initiatives d'intérêt collectif de services publique qui ne sont pas directement rentables mais qui vont dans le sens d'un intérêt sociétale.

- Partenariat avec des chambres d'agriculture et des associations professionnelles sectorielles :

Souvent sous forme de prestation ou de service et donc avec rémunération, les partenariats avec des chambres d'agriculture et des acteurs privés permettent de donner aux projets l'accès à l'expertise, au réseau et ainsi qu'à la logistique propre à ces acteurs. Dans le cas des chambres d'agriculture, cela permet en plus un portage politique par la profession.

Plus globalement, le partenariat avec des chambres consulaires et des acteurs privés peut permettre d'impliquer une plus grande diversité d'acteurs (restaurateurs, distributeurs, ...) dans la concertation de la

profession afin de créer du lien avec les agriculteurs et de créer de nouveaux débouchés.

## Encart INTERBEV

L'Interprofession Bétail et Viande (INTERBEV) est une association loi 1901 reconnue comme Organisation Interprofessionnelle pour l'Elevage et la Viande. Elle regroupe et représente les 506 760 professionnels de la filière de l'élevage à la commercialisation de la viande.

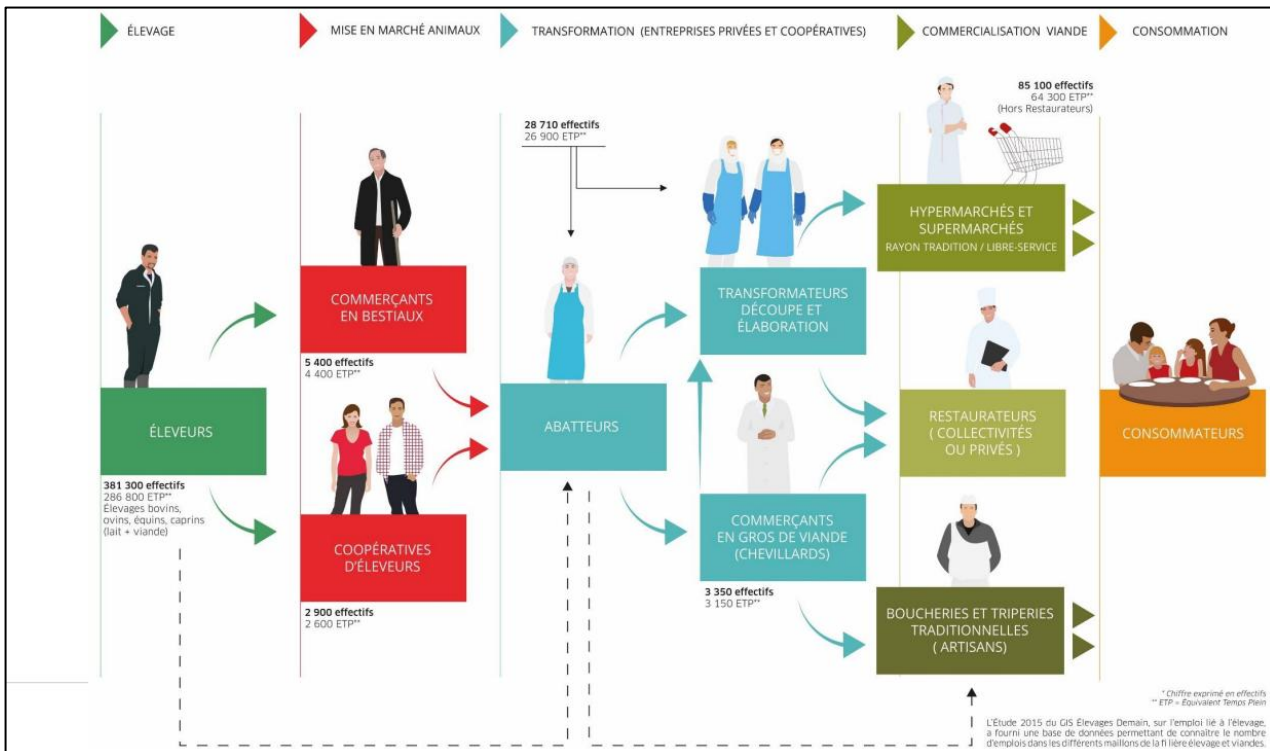


Schéma de l'organisation de la filière<sup>7</sup>

INTERBEV porte différentes missions :

- Représentation des filières bovine, vitelline, ovine, équine et caprine dans de nombreuses instances nationales et internationales.

- Concertation entre les 22 organisations nationales représentant les acteurs de de la filière, amont, logistiques et transformations et aval qui la compose. INTERBEV incarne ainsi

<sup>7</sup> [https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2025/06/TeV\\_Rencontre\\_GO\\_6juin25\\_Pres\\_INTERBEV-PdL.pdf](https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2025/06/TeV_Rencontre_GO_6juin25_Pres_INTERBEV-PdL.pdf).

un espace de dialogue entre ces organisations afin de trouver des objectifs consensuels.

- Mise en œuvre d'outils réglementaires et de démarches qualité afin d'accompagner les acteurs de la filière dans l'amélioration et la valorisation continue de leurs pratiques.

Comme toute interprofession, INTERBEV est financé par l'ensemble de la filière via la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO). Dans ce cas-ci, les prélèvements se font au niveau des abattoirs, lieux de passage obligés des différentes filières.



Logo INTERBEV - interprofession bétail & viande

- Partenariat avec des associations :

Les partenariats avec des associations peuvent permettre de nombreux apports. Avant INTERBEV, les partenariats se faisaient avec les chambres d'agriculture. Au même titre que les acteurs privés et les chambres d'agriculture, les associations peuvent apporter leur expertise mais également des financements. Toutefois, le type de l'association peut différer dans les rôles.

Par exemple, les associations de société civile vont jouer un rôle de représentativité des habitants ou consommateurs en lien avec des actions d'information et de sensibilisation. Les associations environnementales permettent, quant-à-elles, d'insister sur les aspects environnementaux en apportant des outils.

On a vu le rôle de la LPO dans l'exemple du Bœuf des Vallées angevines.

- Partenariat avec des centres de formation

Des partenariats avec des centres de formation tels que des lycées agricoles facilitent le maintien sur le long terme des filières au travers des formations qu'ils proposent et ainsi d'agir en amont de la filière au travers du renouvellement des générations par exemple.

L'implication de l'enseignement supérieur permet de mettre en place de la recherche sur de nombreux sujets tel que la qualité des produits ou l'amélioration des pratiques.

## Encart IDELE

L'institut de l'Élevage (IDELE) est une association loi 1901 née de la fusion en 1991 entre l'Institut technique de l'élevage bovin (ITEB) et l'Institut technique de l'élevage ovin et caprin (ITOVIC). L'IDELE a pour mission d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores et de leurs filières. Ces filières sont aux nombres de 7 : bovin viande, bovin lait, ovin viande, ovin lait, caprin viande, caprin lait et équin.

Pour répondre à sa mission, en tant qu'institut de recherche appliqué, l'IDELE mène de nombreuses recherches afin d'apporter des solutions techniques et innovantes aux éleveurs ainsi qu'aux autres acteurs de la filière. L'IDELE fait également partie du réseau ACTA (le réseau des instituts techniques agricoles) et contient un conseil d'orientation scientifique qui permet de décider des grandes orientations de l'association. Ainsi, l'IDELE tente de répondre aux enjeux sociétaux actuels tel que l'adaptation au changement climatique, l'environnement, la qualité des produits, le

bien-être animal, la biodiversité, la souveraineté protéique, ... tout en



améliorant les conditions de travail des métiers de l'élevage.

IDELE - Institut de l'élevage

- Implication des consommateurs :

Il est essentiel d'impliquer et de sensibiliser les consommateurs aux projets. Ainsi les consommateurs peuvent contribuer à accroître la demande de produits locaux et durables, prendre du recul sur certaines pratiques, mieux les comprendre voire contribuer à leur évolution. Cette sensibilisation contribue aussi à prévenir les amalgames parfois erronés sur la contribution de la consommation de viande aux enjeux climatiques ou sanitaires. L'implication et la sensibilisation des consommateurs est un aspect essentiel auquel les PAT répondent tout particulièrement.

## Conclusion



L'élevage est un secteur de l'agriculture particulièrement sensible du fait de la complexité de la filière, des normes qui le réglementent et de la concurrence avec des importations ne devant répondre à ces normes, mais aussi du fait de problématiques d'attractivité du métier.

Les différents exemples montrent la pertinence d'un appui local coconstruit entre les acteurs, qui permettent d'adapter les dispositifs aux problématiques de chaque territoire.

Ces appuis restent toutefois encore très contraints par des règles de la Politique Agricole Commune et des politiques agricoles nationales très orientées vers des appuis européens et nationaux (même si le Plan Stratégique national a apporté quelques marges de manœuvre supplémentaire). Ces politiques limitent encore très largement la place des collectivités locales et leur laissent des espaces d'actions dans les interstices.



**TERRES EN VILLES**  
LE RESEAU DES ACTEURS  
DES POLITIQUES AGRICOLES ET  
ALIMENTAIRES D'AGGLOMERATIONS

Siège social : 22 rue Joubert – 75009 Paris

Contact : [accueil@terresenvilles.org](mailto:accueil@terresenvilles.org)

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)



Avec le soutien financier de :

